

Le 3 mars 2014

‘Par dépôt électronique’

**Me Véronique Dubois**

Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Qc)  
H4Z 1A2

---

**Objet :** **Dossier R-3837-2013, phase 3**  
*Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013*

---

Chère consœur,

La présente donne suite à votre correspondance datée du 21 février 2014 et vise à transmettre à la Régie les informations relatives à sa participation aux audiences dans le dossier cité en objet.

**Temps requis pour l'adoption de la preuve et identité des témoins**

Le temps requis pour l'adoption de la preuve du GRAME et la présentation des points importants de celle-ci est évalué à quinze (15) minutes. Madame Nicole Moreau témoignera à titre d'analyste et sera possiblement accompagnée de monsieur Jonathan Théorêt qui a participé à la rédaction du mémoire du GRAME à titre d'analyste.

**Temps requis pour le contre-interrogatoire des autres témoins**

Le temps prévu pour les contre-interrogatoires des témoins de Gaz Métro est d'environ 60 minutes, réparties entre les panels suivants :

- Présentation de Mme Sophie Brochu (10 minutes);
- Panel portant sur l'outil de maintien et l'incitatif à la performance relié aux approvisionnements gaziers (10 minutes);

-Panel portant sur les programmes CASEP, flexibilité tarifaire et PRC/PRRC, la rentabilité résidentielle, les prévisions de volumes et du nombre de clients (20 à 25 minutes);

-Panel portant sur les questions d'efficacité énergétique dans le cadre du PGEÉ et du programme CASS (10 à 15 minutes).

Le GRAME souhaite également réserver son droit de contre-interroger les témoins des autres panels de Gaz Métro et ceux des autres intervenants, au besoin, pour une durée de 5 à 10 minutes.

### **Temps prévu pour l'argumentation**

La soussignée prévoit une argumentation d'une durée de vingt (20) minutes et privilégie une présentation orale mais serait disposée à déposer son argumentation par écrit à la demande de la Régie.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

*(S) Geneviève Paquet*

**Geneviève Paquet, avocate**

GP/gp  
cc. Me Vincent Regnault pour Gaz Métro